

Lyon, le 19 mai 2025

A Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs Auvergne Rhône-Alpes de Boxe

Objet : Assemblée Générale Annuelle

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes conviés à **l'Assemblée Générale Annuelle** du Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes qui se tiendra le :

Dimanche 8 juin 2025 à 14 h

Gymnase cosec - chemin sous le fort 69320 FEYZIN

En cas d'absence de quorum, et conformément aux statuts, une seconde Assemblée Générale se tiendra le :

Dimanche 29 juin 2025 à 14 h

Maison des Sports

68, avenue Tony Garnier 69007 LYON

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à ces assemblées :

- Ordre du jour
- Procès-verbaux des AG 2024
- Bilan simplifié 2024
- Budget prévisionnel 2025
- Procuration et pouvoir

Pour les questions à soumettre, nous vous remercions de les adresser à l'adresse mail du Comité Régional, **cr01-ffb@ff-boxe.com** avant le 5 juin 2025.

Rappel :

Peuvent assister à l'Assemblée Générale, avec voix consultative, les représentants légaux des structures sportives associées, les membres du Comité Directeur du C.R., les membres d'honneur et bienfaiteurs du C.R. sur invitation du Président du C.R., le Conseiller Technique Régional et, sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués par le C.R. ainsi que toute personne dont la présence est jugée utile aux débats par le Président du C.R. en raison de ses compétences spécifiques.

Le délégué est le Président de l'A.S. ou, en cas d'indisponibilité, son suppléant désigné par ce Président parmi les membres du Comité de Direction de l'A.S. et détenant un mandat établi sur papier à en-tête de l'A.S. et signé par ce Président.

Le vote par procuration est autorisé ; toutefois, la procuration ne peut être donnée qu'au Président d'une A.S. ou à son mandataire qui représente déjà celle-ci.

La procuration doit être établie sur papier à en-tête de l'A.S. et signée par le Président de l'A.S. en fonction à la date de la procuration.

Le délégué d'une A.S. ne peut disposer de plus de deux procurations.

Nous vous remercions de nous informer de votre présence et de nous communiquer, dans la mesure du possible, vos pouvoirs et procurations avant **le lundi 2 juin midi par mail au cr01-ffb@ff-boxe.com**

La Présidente,

Françoise RABIA

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du comité
Auvergne Rhône-Alpes de Boxe
du 8 juin 2025 au Gymnase cosec
chemin sous le fort 69320 FEYZIN**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la précédente AG ordinaire de mai 2024 et électorale d'octobre 2024
2. Rapport moral : présidente
3. Rapport d'activité
4. Rapport par commission : présidents de commission
5. Rapport financier : trésorier
6. Approbation des comptes du 01/01/2024 au 31/12/2024
7. Budget prévisionnel 2025
8. Présentation des champions et vice-champions de France et récompenses

POUVOIR

Je, soussigné(e) :

Président(e) du club :

Donne pouvoir à :

(Nom prénom et numéro de licence) Membre du Comité de Direction de notre club.

Fonction au sein du club :

Pour représenter notre association et prendre part en mes lieux et place à toutes les délibérations et aux votes lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 du Comité Auvergne Rhône-Alpes de Boxe

Fait à, le.....

Signature du Président et tampon du club :

PROCURATION

Je, soussigné :

Président du club :

Donne procuration à :

Président du club :

Pour représenter notre association et prendre part en mes lieux et place à toutes les délibérations et aux votes lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 du Comité Auvergne Rhône-Alpes de Boxe

Fait à :

le :

Signature du Président et tampon du club :